

Zone A15									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(2)	75(2)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7	9.11	9.11					
		9.11							
Notes									
(2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									